

Département
du NORD
-:-:-
Arrondissement
d'AVESNES/HELPE
-:-:-
Canton
D'Aulnoye Aymeries
-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LEVAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 avril 2019

Etaient présents : THURETTE J., PAMART POUILLY ch M, GASTOUT D., GASNOT JM, MERLANT JY, GUYOT A., DUBREUCQ A, TRANCART S CAURETTE E. GLASSE G., GARRIGOS M, LAJOIE C, HOTTELET F, SOUFFLET A

Était excusé : M KUBIESA D donne procuration à M GASNOT JM

Etaient absents : M Marc Lefort suivant de la liste suite à la démission de M MOLLET Patrick, Mme DHAUSSY MC, FONTENELLE L

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M Patrick MOLLET.

Après lecture du courrier de ce dernier au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire tiens à préciser que les propos dénoncés dans le courrier de M MOLLET n'ont en aucun moment étaient prononcés **dans le cadre d'un Conseil Municipal**.

Monsieur le Maire indique avoir adressé la démission de M MOLLET Patrick à Monsieur le Sous-Préfet. Monsieur Marc LEFORT suivant sur la liste majoritaire a été contacté et ce dernier a accepté de rejoindre le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire le remercie et indique que le Conseil Municipal est au complet.

I/ APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-verbal du conseil précédent est approuvé

II / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et Suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve à l'**unanimité** des membres présents :

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal

MME PAMART

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons procéder à l'examen du compte administratif.

Je vous rappelle que le compte administratif retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année, contrairement aux budgets primitif et supplémentaire qui sont des prévisions.

Les prévisions budgétaires 2018 de la section de fonctionnement s'élevaient 1 752 149.15 €

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1 419 351.54€

Les recettes réalisées s'élèvent à 1 653 570.33 €

La section de fonctionnement dégage donc **un EXCEDENT** de + **234 218.79 €**

Les prévisions budgétaires 2018 de la section d'investissement s'élevaient à 684 499.29 €

Les dépenses réalisées s'élèvent à 385 058.47 €

Les recettes réalisées s'élèvent à 409 334.65 €

La section d'investissement dégage donc **un EXCEDENT** de + 24 276.18 €

Nous avons donc en fonctionnement et en investissement un excédent global de **+258 494.97 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve à l'**unanimité** des membres présents le compte administratif 2018

Retour dans la salle du Conseil de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil pour sa confiance.

Monsieur le Maire remercie M BAJARD Secrétaire de Mairie pour sa bonne gestion des comptes de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement a progressé par rapport à 2017 de + 44 000 € et que l'excédent général est supérieur de 250 000 € par rapport à 2017.

Ces bons résultats sont le fruit d'une bonne gestion de l'ensemble des commissions communales. Malgré un contexte de baisse des dotations et de la non augmentation depuis 5 ans des taux d'imposition communaux.

IV AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après avoir procédé au vote du compte administratif et du compte de gestion, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'en affecter le résultat afin qu'ils puissent être inscrits au budget primitif 2019 :

Constat des Résultats

Fonctionnement

Total des charges 2018	1 419 351.54 €
Total des Produits 2018	1 653 570.33 €
Solde d'exécution Fonctionnement 2018	+ 234 218.79€
Report 2017	+ 312 828.15 €
Affectation en investissement en 2018	-216 600.00 €
Total	+ 330 446.94 €

Investissement

Total des charges 2018	385 058.47 €
Total des Produits 2018	409 334.65 €
Solde d'exécution Investissement 2018	+ 24 276.18 €
Report 2017	+ 5 513.14 €
Total	+ 29 789.32 €

Restes à Réaliser Dépenses	0 €
Restes à Réaliser Recettes	0 €
Solde investissement Réel	0€

Il est proposé l'affectation suivante :

001 Excédent d'investissement reporté	29 789.32 €
002 Excédent de Fonctionnement reporté	: 80 446.94 €
1068 : Autofinancement en Investissement	+ 250 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des présents et des membres représentés d'affecter le résultat 2018 comme proposé ci-dessus.

V VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux après avis de la commission des finances.

Soit : Taxe d'habitation :	22.91 %
Taxe foncière bâti :	24.94 %
Taxe foncière non Bâti :	72.70 %

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'**unanimité** de fixer les taux d'imposition 2019 comme proposés par Monsieur Le Maire et la commission des finances.

VI VOTE DU BUDGET 2019

VOIR LES DOCUMENTS TRANSMIS LORS DU CONSEIL

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter le Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019.

VII VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

M GLASSE ET MME POUILLY informent chacun dans les domaines qui sont les leurs, les propositions des montants de subvention.

Ils indiquent que des associations n'ont pas rendu leur dossier. Les décisions les concernant seront adoptées une fois le dossier COMPLET remis en mairie.

- Union Sportive Levalloise Tennis de Table	1800.00 €
- Les Amis réunis	300.00 €
- Gymnastique féminine l'Elan	400.00 €
- Club Cyclo R. Poulidor	1000.00 €
- Amicale du Personnel Communal	4700.00 €
- Association du Dépôt des machines Leval	350.00 €
- Société de Pêche Leval Aulnoye Berlaimont	300.00 €
- Centre La Florentine	5000.00 €
- Club Informatique	450.00 €
- Association mémoire et patrimoine (300 €+150 € livres T2)	450.00 €
- Comité de Bienfaisance La Fraternelle	1000.00 €
- Club de marche	500.00 €
- Café tricot	300.00 €
- Football Club de LEVAL	3900.00 €
- Association pour les enfants de l'Ecole de Leval	300.00 €
- l'Entente Leval Aulnoye ATHLETISME	800.00 €
- Evi danse 2019+régularisation 2018	1000.00 €
-Société de scrabble	450.00 €
- Association centre de loisir	300.00 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'approuver à l'**unanimité** les propositions de subvention ci-dessus

VIII CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire indique que pour tenir compte de l'évolution des carrières, des avancements de grades, de la suppression des contrats aidés et des besoins du service, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création de 3 postes :

1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe TC

1 poste d'agent de maîtrise principal TC

1 Poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30 h hebdomadaire)

Monsieur Gastout s'oppose fermement à la création du poste adjoint administratif principal de 2ème classe TC estimant que cet agent ne mérite pas un avancement de grade pour la qualité de son travail et de son implication.

Mme Dubreucq également juge que cet avancement n'est pas mérité par rapport au travail de cet

agent.

Mme Hottelet demande comment s'effectue les propositions d'avancement.

M Bajard rappelle une nouvelle fois que chaque année la collectivité transmet au centre de gestion des listes par grade pour les agents pouvant par leur statut percevoir un avancement.

La commission administrative constituée de : représentants syndicaux élus et de maires ou adjoints de commune, décide d'approuver ou non les listes proposées

Le Conseil Municipal doit ensuite voter ou non les postes correspondant mais seul l'autorité territoriale (Le Maire) peut signer les nominations.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} mai 2019, de 3 postes :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC
6 voix Pour, 6 abstentions, 4 voix contre
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal
16 voix Pour, 0 abstention, 0 voix contre
 - 1 Poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h hebdomadaire)
16 voix Pour, 0 abstention, 0 voix contre

PRECISE

- que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

IX TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES, CASE COLUMBARIUM ET CAVURNES

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des concessions funéraires, des locations de case au columbarium et la location de caverne. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

CONCESSIONS FUNERAIRES

- **200 €** les **2 m² pour cinquante ans**
- **270 €** les **4 m² pour cinquante ans**

Libre choix à l'acquéreur de la concession de poser une citerne ou non

CASES COLONBARIUM ET CAVURNES

1 case au columbarium pour 50 ans	900 €
1 caverne pour 50 ans	900 €

Le conseil après en avoir délibéré approuve **à l'unanimité** les tarifs proposés par Monsieur Le Maire et cela à compter du 1^{er} mai 2019

X MODIFICATION DU STATUTS DU SIDEN SIAN

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications du statut du SIDEN SIAN

Après lecture faite

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'approuver à l'**unanimité** les modifications du statut du SIDEN SIAN

XI TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire propose au vu des nombreux lotos organisés par les associations dans la salle des fêtes privant ainsi la commune de recette de location.

Monsieur le Maire pose la question d'une location de la salle des sports.

Monsieur Gastout rappelle que cette salle est pour le sport et non une salle polyvalente.

Monsieur Gasnot craint les dégradations et le travail supplémentaire pour le personnel communal.

Monsieur Le Maire dit qu'il y a lieu de modifier les tarifs des locations de salles à partir du 1^{er} mai 2019.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	<u>ETE</u> (1 avril – 30 septembre)		<u>HIVER</u> (1 octobre – 31 mars)	
	LEVAL	EXTERIEURS	LEVAL	EXTERIEURS
Salle Fêtes	- 320€	- 400€	- 340€	- 420€
F Meurant	- 220€	- 300€	- 240€	- 320€
Salle Paroissiale	- 200€	- 250€	- 220€	- 270€
Salle sports (assos)	- 320€	- NON	- 340€	- NON
AG	- gratuit	- 150 €	- gratuit	- 170 €
Séminaires	- 90€	- 150€	- 110 €	- 170 €
Salle Mainguet	400 €	500 €	420 €	- 520 €

Pour les associations communales organisant un LOTO salle Mainguet
ETE du 1^{er} mai au 31 octobre 320.00 €
HIVER du 1 novembre au 30 avril 340.00 €

- Pour les associations Municipales une salle gratuite par an.
- Pour les Associations : La fraternelle, L'ALSH et association pour les enfants de l'école de LEVAL deux Salles Gratuites par an et 50 % de réduction pour les suivantes (sauf salle Mainguet)
- Amicale sapeurs-pompiers pour : 14 Juillet et arbre de Noël

Les élus et le personnel municipal auront une salle gratuite pour tout événement sauf salle des sports.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide d'approuver à la **majorité** les propositions ci-dessus énoncées.

XII FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIE EN REGIE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'approuver le montant des travaux de voirie suivis en régie par la CAMVS en 2018.

Le conseil municipal concerné par ces travaux doit délibérer de façon concordante sur lesdits travaux et sur le principe de l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50% de la part nette qu'elle supporte.

Le Conseil Municipal décide d'approuver à **l'unanimité** les montants suivants :

- pose d'un stop et marquage angle rue de Campin 331.02 €
- aménagement intersection rues du Moulin et de la place 1203.25 €

- D'approuver l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part nette qu'elle supporte.

XIII SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CAMVS POUR LA RGPD.

Monsieur le Maire indique qu'il est préférable d'attendre le prochain Conseil car les modalités financières proposées sont exorbitantes et que des négociations sont en cours pour revoir les tarifs.

XIV PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite pour la création d'un verger pédagogique avec l'aide du PNR d'acquérir des terrains situés dans la ruelle des anciennes écoles du petit Maubeuge le prix demandé est de 6500 €.

Une demande de prise en charge par l'état dans le cadre des travaux de la RN 2 a été faite.

XV ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCAS

Pour faire suite à la démission de M MOLLET il y a lieu d'élire un nouveau membre au CCAS. Monsieur le Maire demande qui se porte candidat.

M MERLANT Jean Yves seul candidat est donc désigné à **l'unanimité** Membre du CCAS.

XVI QUESTION ORALE

AUCUNE QUESTION ORALE

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h45.